



André CHASSAIGNE  
Député du Puy-de-Dôme  
La Croix Blanche  
63300 THIERS

Le 10 mars 2015

Monsieur Michel FUZEAU  
Préfet de la Région Auvergne  
Préfet du Puy-de-Dôme  
Préfecture  
18, boulevard Desaix  
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Objet : transmission des résultats électoraux  
Nos références : LC0343

Monsieur le Préfet,

Je viens d'être sollicité par de nombreux maires. Ils se plaignent de la nouvelle obligation qui leur incombe lors de la transmission des résultats des prochaines élections départementales.

En effet, auparavant, les services de la Gendarmerie nationale centralisaient les procès-verbaux et leurs annexes qui devaient être apportés par les édiles locaux à la brigade du chef-lieu de canton.

Désormais, selon les modalités que vous avez fixées, et contrairement aux modalités retenues dans d'autres départements, chaque maire du Puy-de-Dôme aurait l'obligation d'apporter les résultats au bureau centralisateur du chef-lieu du nouveau canton.

Le trajet entre le bureau de vote et la gendarmerie des anciens cantons était considéré par l'ensemble des maires comme acceptable. Avec le redécoupage des cantons et leur agrandissement conséquent, certains maires seront désormais contraints d'effectuer plus d'une heure de route pour accéder au bureau recenseur. Pour exemple, dans le canton des Monts du Livradois, la distance entre Sainte-Catherine et Courpière est de 52 kilomètres, pour l'essentiel en zone de montagne, avec un temps de trajet estimé à 1 h 10.

Or, en réponse à la question écrite n° 5162, en date du 23/10/12, le Ministre de l'Intérieur avait précisé que : « ***Les procès-verbaux sont remis à la préfecture par les gendarmes ou les policiers qui en prennent possession auprès des maires*** ».

Au regard des éléments précédemment cités, je sollicite la mise en œuvre du dispositif qui confie aux gendarmes la transmission physique des résultats électoraux.

Ne doutant pas que vous serez sensible à cette doléance exprimée par des maires de nos territoires ruraux, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE